FAITS DIVERS

UNE NOCE.—Il n'est bruit en Autriche que d'un forfait horrible qui a eu pour théâtre le petit village de Stankow, près d'Eger.

Dans cet endroit vivait un riche et vieux meunier nommé Haussmann. Bien qu'âgé de plus de soixante ans, il devint amoureux d'une jeune fille de dix-huit ans qu'il demanda en mariage et épousa. La noce fut une fête pour tout le pays. Une table de deux cents couverts fut servie dans un verger, à côté de la route, et tous les passants avaient droit de prendre part au festin. Il s'ensuivit une orgie pantagruelique qui dura jusqu'au matin. Cependant, un drame sombre se préparait au milieu de cette joyeuse fête. La mariée, qui avait consenti à épouser le riche vieillard, aimait avec passion le premier garçon du moulin.

Les deux amants complétèrent la mort du meunier. Ils achetèrent à prix d'or la complicité du second garçon, qui consentit à jeter son maître à l'eau, la nuit même. Aux premiers feux de l'aube, le vieil Haussmann faisait, selon sa coutume, une petite ronde autour de son domaine, lorsqu'une violente poussée lui fit perdre l'équilibre et le précipita dans la rivière qui alimente le moulin. Haussmann essaya de regagner le bord. Ce n'était pas l'affaire de son assassin, qui, le voyant se cramponner aux buissons de la rive, essaya de lui faire lâcher prise pour le replonger dans les flots.

Une lutte terrible s'engagea entre la victime et son bourreau. Le garçon meunier désespérait d'en venir à bout, lorsque ses deux complices apparurent sur le théâtre du crime. La jeune fille, éclatante de jeunesse et de fraîcheur sous ses atours de mariée, s'agenouilla sur le bord du cours d'eau et, de ses blanches mains, tint la tête du vieillard plongée dans l'eau jusqu'à ce qu'elle le jugeât complétement noyé.

Après cette effroyable besogne, qu'elle avait accomplie avec un sang-froid révoltant, elle se releva souriante et, coquettement appuyée au bras de son amant, elle retourna se mêler aux convives qui se trémoussaient à qui mieux mieux aux accords d'un orchestre venu d'Eger.

Mais un témoin avait assisté à toutes les phases du crime, si bien qu'au moment où les trois coupables se flattaient de l'impunité, ils furent arrêtés et conduits sous bonne escorte en prison.

DÉMORALISATION.—On lit dans l'*Éclaireur*, de Québec, les remarques suivantes, qui peuvent fort bien s'appliquer aussi à Montréal :

" Il suffit de jeter un coup d'œil sur ce qui ce passe dans les rues de notre ville, durant la soirée, pour voir de suite que la démoralisation prend de l'extension à un degré alarmant. Depuis assez longtemps déjà on signale une augmentation considérable dans le nombre de ces voyous qui se réunissent à l'encoignure des rues, insultent les passants et même les attaquent quand l'heure est un peu avancée, et les autorités font preuve d'impuissance dans leur devoir de protéger la société. Les vols et les dépradations (on ne le sait que trop) sont aussi à l'ordre du jour, et sur le tout, on n'entend guère que les plaintes des victimes, sans qu'il y ait un remède efficace à cette plaie de notre société. Ajoutons à cela que l'élément féminin ne reste pas en arrière dans ce mouvement progressif de la démoralisation. On rapporte qu'un certain juge demandait toujours, quand il y avait quelque mauvaise affaire appelée devant lui : " Où est la femme ? " La femme est encore au fond de ce mouvement, vers une démoralisation qui menace déjà de devenir incontrôlable. Devant la cour du Recorder, hier, on a vu qu'il y avait eu une bagarre de prostituées, dans les maisons malfamées de la rue Richelieu. C'est dans ces maisons que se versent les produits des vols qui se font au détriment des citoyens de cette ville. Malheureusement, dans ces maisons, on voit des jeunes gens appartenant à des familles respectables se mettre en connaissance avec des êtres d'une démoralisation profonde, et devenir semblables à eux ; ils voient, eux aussi, leurs parents, leurs patrons et portent dans ces maisons les produits de leurs rapines. On attribue même à ce manque de fidélité de la part de leurs employés, plusieurs des banqueroutes qui n'arrivent que trop souvent, malheureusement, en cette ville et ailleurs. On voit les maîtresses de ces maisons dans un état d'affaires florissant qui excite même l'envie des voisins. On les voit acheter des propriétés, avoir chevaux et voitures, et figurer dans les rues parmi les gens les plus fashionables. Au théâtre, elles figurent aux siéges réservés et éclipsent par leurs toilettes et leurs atours, les dames du bon ton. Il y a eu, il est vrai, quelques efforts faits pour porter remède au mal. On a vu des poursuites intentées devant la cour du Recorder contre deux des principales maisons de ce genre. Dans un cas, il n'y a pas eu de jugement rendu ; dans l'autre, il y a eu jugement, mais l'affaire a été mise en appel, devant la cour supérieure, et il paraît que la cause va être remise de terme en terme, jusqu'à ce que l'affaire s'éteigne. Et ces maisons continuent toujours leur industrie sur une plus grande échelle que jamais. On entend tout le monde se plaindre que les temps sont durs, que l'argent est rare, etc., mais, dans ces maisons, l'argent coule à flot, argent qui, en grande partie, est le produit du brigandage et du vol. On en est rendu à voir des personnes classées parmi les gens respectables, jeter des regards d'envie sur la prospérité des maisons malfamées. Là, la joie et la gaîté règnent toujours, excepté, lorsque sous l'effet de la boisson, on en vient aux mains et on cherche à s'assommer. Le temps n'est peut-être pas bien éloigné où l'on verra le citoyen respectable marcher tête basse dans la rue, et le vice marcher tête haute et dominer ; car, en ce bas monde, l'opulence fait tout. Plusieurs maîtresses de maisons malfamées comptent déjà parmi les gens les mieux posés, sous le rapport de la fortune, en cette cité. Espérons que notre nouveau Recorder aura assez d'énergie pour, sinon guérir radicalement le mal, du moins l'amoindrir."

—Un petit roman :

La scène se passe rue.....—dans un des quartiers excentriques de Paris. Une jeune femme portant un enfant dans ses bras, rôde depuis quelques minutes aux abords d'un magasin.

Tout à coup, profitant du moment où le magasin est désert, elle entre, pose son enfant sur le comptoir et prend la fuite.

Mais le propriétaire du magasin l'a aperçue ; il appelle un gardien de la paix ; on court après la jeune femme, on la ramène et on lui demande le motif de cet abandon.

—Je suis accouchée il y a huit jours, répond-elle. Au sortir de l'hospice je me trouve sans argent, sans asile. Mon fils va mourir de faim avec moi.... Je ne veux pas cela, je le rapporte chez son père....

Et, se tournant vers le commerçant qui l'avait fait arrêter, elle continue :

—Si vous avez abandonné la mère, au moins recueillez votre enfant !

Tableau !....

Voilà ce qui est arrivé. A cause du commerçant, nous ne désignerons pas le quartier.

ARAIGNÉE VENIMEUSE. — Le *Courrier des Etats-Unis* de vendredi rapporte le fait suivant, arrivé à New-York la semaine dernière :

" Martha Cesar, femme de couleur, dont le mari tient un restaurant au No. 116, Wickenden street, à Providence, a été mordue à la lèvre par une araignée, pendant la nuit de jeudi de la semaine dernière. Le lendemain matin, la lèvre était considérablement enflée, et la patiente éprouvait des élancements douloureux, mais elle ne s'est décidée à consulter un médecin que le dimanche suivant. Le poison était entré trop avant dans le système pour qu'il fût possible d'arrêter ses progrès. Le médecin n'a pu qu'adoucir les souffrances de la femme de Cesar ; elle a succombé mercredi.

LE VERT-DE-GRIS.—Nous lisons dans un journal parisien : " Nous avons entretenu plusieurs fois nos lecteurs de la question du cuivre ou, pour mieux dire, de l'empoisonnement par les sels de cuivre, affirmé par les uns, nié par les autres. Nous avons même rapporté l'expérience tentée par un médecin qui, pendant quinze jours, s'est exclusivement nourri de mets au vert de gris, et en a fait manger à ses amis sans que personne en ait souffert.

" Cette expérience n'a, paraît-il, pas convaincu monsieur le préfet de police : car voici la note que nous communique son administration :

" On sait qu'au mépris des prohibitions administratives, quelques fabricants de conserves alimentaires continuent à verdir leurs légumes à l'aide de sels de cuivre. M. Pasteur a fait à ce sujet, à l'Académie des Sciences, un rapport dans lequel il signale les dangers de cette falsification.

" Au moment où l'industrie des conserves est en pleinte activité, nous croyons utile de rappeler qu'une ordonnance de police interdit, de la façon la plus formelle, l'emploi de pareils colorants qui présentent des dangers pour la santé publique."

" Voilà la question tranchée—administrativement du moins."

LA CATASTROPHE DE SAINT-GRÉGOIRE.—Voici des détails sur cette affreuse catastrophe dont nous avons dit un mot dans notre dernier numéro :

Un accident des plus sinistres vient de jeter la consternation parmi la population de Saint-Grégoire d'Iberville. Jeudi soir, le 27 septembre, vers 10 heures, le feu consumait une maison du village appartenant à M. Louis Gonzy, forgeron, et huit personnes périssaient dans les flammes. La maison était habitée par madame Gonzy et sept enfants, dont le plus jeune n'avait pas encore dix ans, et par Jean-Baptiste Jetté, forgeron, sa femme et une vieille fille du nom de Célina Demers ; Madame Gonzy, Jean-Baptiste Jetté et sa femme ont seuls échappé aux flammes. Célina Demers et les sept enfants ont péri.

L'aîné des enfants s'étant aperçu du feu le premier, réveilla sa mère qui sortit aussitôt pour appeler au secours. Quand elle voulut rentrer, la maisen était enflammée, et, malgré l'activité et le zèle de ceux qui accoururent les premiers sur le lieu du sinistre, il fut impossible de sauver les enfants.

Il est impossible de décrire les angoisses de cette pauvre mère à la vue de la maison en flammes renfermant ses sept enfants.

On a retrouvé tous les cadavres le lendemain au milieu des débris encore fumants. L'aîné des enfants a été trouvé près de deux de ses petits frères. Il avait sans doute cherché à les éveiller et avait été asphyxié avec eux. L'un d'eux porte une médaille suspendue à son cou dont le cordon est bien conservé. Les quatre plus jeunes ont aussi été trouvés ensemble. C'était un triste spectacle de voir tous ces cadavres mutilés et noircis. La pauvre mère, hélas ! n'en a pas un seul pour la consoler dans sa douleur !

Rien n'a été sauvé. On dit que la maison était assurée pour 900 piastres.

La famille Gonzy est une des plus chrétiennes et des plus estimées de la paroisse. Aussi, le deuil y est général, et sans doute que la nouvelle du malheur qui vient de fondre sur cette famille, malheur qui est presque inouï dans le pays, ne manquera pas de créer partout une profonde sensation.

RÉGLEMENTS CONCERNANT LE CONCOURS D'ÉLOQUENCE FRANÇAISE ÉTABLI PAR L'INSTITUT-CANADIEN DE QUÉBEC.—ART. I.—L'Institut-Canadien de Québec, grâce à la générosité de l'un de ses membres, ouvre un deuxième concours d'éloquence française auquel sont appelés tous les Canadiens.

ART. II.—Chaque concurrent devra adresser, le ou avant le premier septembre prochain, deux plis cachetés au secrétaire-archiviste de l'Institut-Canadien ; le premier contenant son travail et une épigraphe ; le second, la déclaration signée que l'ouvrage est inédit, avec la reproduction de l'épigraphe susdite suivie du nom de l'auteur et de l'indication de sa demeure.

ART. III.—Les juges de l'ouvrage seront : l'hon. J. O. Beaubien, le Dr. Hubert LaRue et Siméon Lesage, écr. ; ils décideront d'après le mérite absolu.

ART. IV.—La lecture des pièces envoyées au concours devra exiger un temps variant de une heure à une heure et demie, ni plus ni moins.

ART. V.—Les lauréats seront proclamés en séance solennelle de l'Institut et recevront : le premier, une médaille d'or ; le deuxième prix, une médaille d'argent, portant les armes de l'Institut-Canadien de Québec, avec la date et l'inscription : " Prix d'éloquence."

ART. VI.—Nul n'est exclu du concours, si ce n'est celui qui, d'une manière ou d'une autre, se fera connaître comme concurrent, avant la proclamation du lauréat.

ART. VII.—L'Institut-Canadien se réserve la propriété de toute pièce envoyée au concours.

ART. VIII.—Le sujet du concours sera : Eloge de l'Agriculture. Ce qu'est l'art agricole en Canada. Des moyens de l'y faire progresser.

Par ordre,
ACHILLE LARUE,
Sec.-archiviste.

—Un décret pontifical, daté du 19 juillet, a conféré à saint François de Sales le titre de docteur de l'Eglise.

—Les Chartreux ont élu un nouveau général de leur ordre. C'est le T. R. P. Roch-Marie, dans le monde Etienne Boussinet. Il est né à Montpellier, le 14 mai 1810. Ordonné prêtre le 15 mai 1834, il fut d'abord vicaire à la cathédrale de Montpellier, puis devint successivement secrétaire de Mgr. de Forbin-Janson, évêque de Nancy, et aumônier du collége Stanislas. En 1848, il refusa l'évêché de Pamiers, et c'est cette même année qu'il entra à la Chartreuse. Il était en dernier lieu prieur du couvent des Chartreux, à Mougères.

ENCORE UNE TROUVAILLE.—M. le capitaine James, en faisant creuser un puits, ces jours derniers, à sa manufacture sur la rive Est du Saint-Maurice, au Cap de la Magdeleine, a découvert, à une profondeur de quinze pieds sous terre, un tuyau de bois placé horizontalement et parfaitement conservé. Ce tuyau est perforé sur un large diamètre. En cet endroit, il ne se trouve aucun vestige de travaux humains antérieurs de mémoire d'homme. Le tuyau se continue sous terre, et M. le captaine James, n'ayant qu'à creuser un puits, n'a pas cherché à le suivre au delà des limites de son travail.

Qui a placé ce tuyau en cet endroit et quand y a-t-il été placé ? Voici encore une question d'archéologie canadienne qui pourrait donner occasion à MM. Sulte et Piret de continuer leur intéressante discussion.—*J. des Trois-Rivières.*

—Un sac de lettres enregistrées, de l'Ouest, a été volé le 21 courant à la gare Bonaventure. Les détectives ont été prévenus du fait.

—Le *Moniteur Acadien* dit qu'une tempête qui a eu lieu, dans la nuit de vendredi à samedi, le 21 septembre dernier, a fait des dégats considérables sur l'île du Prince-Edouard. Un bâtiment a fait naufrage dans le havre de Cascumpea, deux au Cap Traverse, un à Tracadie, et un à l'île Panmure. A Charlottetown, la marée a atteint une hauteur excessive, et les quais ainsi que plusieurs rues ont été submergés ; plusieurs familles ont fui leur foyer en chaloupe. Le vent était impétueux et nombre de bâtisses ont eu à souffrir.

Plus de 100 vaisseaux se sont réfugiés dans le port de Port Hood, et 12 y ont fait côte.

La goëlette *Consort*, capitaine Boudreau, d'Arichat, s'est brisée sur les récifs de Tracadie, N.-E., et deux hommes nommés Pétipas, d'Escousse, et Pongère, du Havre Boucher, se sont rendus à terre sur un frêle esquif, leur goëlette, de d'Escousse, ayant sombré dans le havre de Bayfield.

BARTLEY.—On lit dans le *Journal de Québec* :

" Depuis le meurtre du malheureux sergent Doré, il circule, dans le comté de la Beauce, mille rumeurs plus ou moins absurdes. Personne ne sera étonné qu'un pareil crime commis dans un comté si paisible, ait produit une terrible secousse dans l'esprit de la population. Nous avons annoncé l'incendie de la maison et des dépendances de Bartley. M. Taschereau, magistrat stipendiaire, arrivé de Saint-Joseph, a rapporté que les voisins indignés avaient mis le feu aux bâtiments de Bartley, et les avaient incendiés. Cette nouvelle a été confirmée par le télégraphe.

" Une autre rumeur, beaucoup plus grave, s'est répandue ; elle irait à dire que Bartley aurait fait un deuxième assassinat. Cette dernière rumeur, bien entendu, a besoin d'être confirmée. On dit que les bâtiments de Bartley étaient assurés pour $5,000 à la compagnie d'assurance Mutuelle de Saint-Thomas de Montmagny. Une dépêche privée transmise de Saint-Joseph au *Chronicle*, annonce que deux autres maisons, celle de Craig, où est mort Doré, et celle de Lawryson, deux voisins de Bartley, ont été incendiées. Dans la localité où demeure Bartley la terreur est à son comble. On croit que sept ou huit individus sans aveu sont dans les bois, déterminés à faire le plus de mal possible ; si bien, qu'un certain nombre d'habitants songent à s'éloigner de ces lieux."

—Le mois de septembre, qui vient de finir, a été exceptionnellement beau. Depuis quelques années, l'automne est très-beau. Cette fois, on signale—chose très-rare—une double récolte, pour certains produits. Nous lisons à ce propos dans un des derniers numéros de l'*Evénement* :

" Pour peu que le beau temps dure et que la belle saison se prolonge, nous aurons une seconde récolte. Ainsi, un de nos amis de Saint-Thomas de Montmagny nous informe que les framboisiers portent de nouveaux fruits, les pommiers refleurissent, et que tout annonce un regain de végétation vigoureuse.

" Il n'y a pas encore eu de gelées. Nous avons eu jusqu'ici deux nuits un peu froides."

GRAND FEU A LÉVIS.—Il y a eu, samedi, le 29 septembre dernier, un grand incendie à la Pointe-Lévis.

Le feu se déclara vers cinq heures p.m., dans la toiture d'une maison appartenant à M. Edouard Malouin, rue Saint-François. En quelques minutes, la maison était en flammes. Comme le site était très-élevé, la lumière de l'incendie projetait une lueur considérable et attirait la curiosité générale.

Le feu n'arrêta pas à la maison de M. Malouin son œuvre de destruction. Il eut bientôt embrasé près de cinquante maisons.

La panique s'empara des habitants ; c'était un sauve-qui-peut général.

Avant que les pompes fussent en état de fonctionner, le feu avait fait des progrès considérables. Il fut maîtrisé pendant la soirée.

HORRIBLE.—Un journal de Valez-Rubio, en Espagne, raconte un fait horrible qui s'est passé dans le village d'Albox il y a quelque temps.

Quatre amis étaient réunis, une querelle s'éleva, et l'un d'entre eux tua deux de ses compagnons à coups de revolver. Il coupa ensuite une oreille à l'une de ses deux victimes, et alla, avec le quatrième, la manger dans une taverne. Cet horrible repas terminé, son compagnon le tua d'un coup de couteau.

ÉPOUVANTABLE ACCIDENT.—Un épouvantable accident, dit le *Progrès du Nord*, s'est produit il y a quelques jours, à Oestris-Cambrai. Le sieur Léopold Gérard, moissonneur au service de M. Mennechet, était occupé à faucher de l'avoine avec une faucheuse mécanique. Sa femme se trouvait malade en ce moment, il avait auprès de lui son petit garçon âgé de six ans. L'enfant jouait aux environs, et son père était loin de se douter qu'il courût le moindre danger, quand tout à coup retentit à son oreille un cri déchirant suivi de ces paroles : " Papa, j'ai les jambes coupées." Gérard arrêta ses chevaux et se retourna.

Un horrible spectacle s'offrit alors à sa vue ; son fils gisait sanglant sur le sol ; la faucheuse devant laquelle il avait voulu passer, lui avait tranché les deux pieds au-dessus des chevilles. Maîtrisant sa douleur, le père prit son enfant dans ses bras et le porta en courant, tout en pleurs, à l'Hôtel-Dieu. Les deux pieds mutilés restèrent dans le champ d'avoine. A son arrivée à l'Hôtel-Dieu, le jeune Gérard reçut les soins les plus empressés. Mais, en présence d'un tel accident, les efforts de tous devaient rester impuissants : le pauvre enfant a succombé pendant la nuit au milieu d'atroces souffrances.

FAUSSAIRES.—On lit dans la *Minerve* :

" Il s'est organisé une bande de faussaires émérites qui ont entrepris de commettre des faux pour des montants considérables au préjudice des banques canadiennes.

" Leurs opérations jusqu'aujourd'hui ont obtenu un certain succès, mais les caissiers de nos banques ayant été prévenus par la police du *modus operandi* de ces industriels, ils courent le risque de tomber bientôt entre les mains de la justice. Les coquins font des dépôts dans les banques et obtiennent des billets pour $500. Ils substituent un chiffre vingt fois plus élevé sur le papier qu'ils font passer dans une autre institution monétaire. Ils ont réussi à faire passer deux de ces billets à la banque de Montréal, à la banque des Marchands, à la banque d'Ontario et à la banque Union du Bas-Canada. La banque de Montréal a perdu environ $4,000, la banque Union $5,000, et une troisième traite fausse a été passée dans une banque pour la somme de $9,000."

—Le papier Rigollot, pour sinapismes, est le seul adopté par les hôpitaux civils de Paris, par Leurs Excellences les ministres de la guerre et de la marine française, pour le service des ambulances et de la flotte.

Le seul adopté par l'Amirauté pour le service des hôpitaux maritimes et militaires de Sa Majesté la Reine d'Angleterre, Impératrice des Indes.

Le seul dont l'entrée de l'empire soit autorisée par le Conseil Impérial de santé du Czar de toutes les Russies.

Se trouve dans les principales pharmacies du Canada.

Vente en gros : A. DELAU,
196, rue Notre-Dame, Montréal.